

Avec les températures à nouveau plus douces, l'activité redémarre en plaine pour ce qui est du développement des colzas, des ravageurs, mais aussi de leurs prédateurs qui travaillent pour nous pour autant que l'on prenne soin de les préserver.

COLZA

La plupart des colzas ont atteint ou dépassé le stade 3-4 feuilles. A ce stade on ne craint plus les altises sur feuillage car les surfaces foliaires deviennent plus importantes. Sur les colzas les plus développés, les larves sont souvent peu dommageables car elles restent dans les pétioles. Attention toutefois dans les parcelles les plus infestées car la fraîcheur de la semaine dernière suivie du radoucissement à plus de 20°C cette semaine, sont des conditions idéales à l'émergence et aux vols. Il a fait 3,3 °C mercredi matin à Beauvais et 22,6 dimanche après midi. Fiez vous aussi à l'historique des attaques très différent d'une parcelle à l'autre selon que les processus de régulation fonctionnent plus ou moins bien.

Les colzas sont désormais assez grands pour se défendre de la plupart des attaques de limaces globalement peu intenses cette année. Mieux vaut préserver vos vers de terres, notamment les anéciques.

Jusqu'au stade 6 feuilles il ne reste donc qu'à surveiller les pucerons verts avec un seuil de 20% de pieds touchés. Observez bien : dans les parcelles où le recours aux insecticides foliaires est fortement réduit, ils sont souvent parasités par des micro-hyménoptères.

Les tenthrèdes ne posent question qu'au-delà de 25% de surface foliaire touchée, si une mouche ne les a pas parasitées, ou un oiseau ne les a pas mangées.

Le vol de charançon du bourgeon terminal a également débuté. Bien que parfois spectaculaires, les dégâts occasionnés sont globalement faibles. Ne pas confondre avec les baris qui sont peu nuisibles.

Lutte contre les campagnols

L'installation de perchoirs à rapaces est intéressante sur le long terme dans une optique de régulation, plus qu'en curatif lorsque des dégâts de commencent à être observés. Les espèces telles que le faucon crécerelle, ou la plus discrète chouette effraie s'y posent facilement.

En forme de T, la hauteur des mats doit être comprise entre 2 et 4 mètres, on peut aussi varier. Ces perchoirs seront installés préférentiellement en bordures de champs pour contrôler la colonisation des parcelles et faciliter les passages d'outils. Quand la parcelle est colonisée plus en profondeur, les perchoirs doivent suivre.

Les perchoirs ne doivent pas bouger au gré du vent.

Attention aux résidus de cultures qui empêchent les rapaces de fondre sur leurs proies (pire exemple fréquent avec les chaumes de colza encore en place).

Faux semis encore possibles avant blé

Les conditions climatiques sont très favorables aux levées d'adventices. Sur les semis retardés il faut en profiter pour destocker des graines de mauvaises herbes ou nettoyer le lit de semence. Dans le premier cas, après le faux semis, le sol sera retravaillé pour semer. On détruira alors les plantules mais on provoquera aussi de nouvelles levées en préparant le lit de semence qu'il faudra contrôler avec le programme herbicide. Les faux semis chahutent par ailleurs les quelques limaces qui sont régulièrement présentes.

Dans le 2eme cas le faux semis pourra être suivi d'une application d'herbicide total (ex [Roundup Innov](#) 1L/ha), pour détruire les graminées levées à 1-2 feuilles, suivie d'un semis direct pour ne

pas provoquer de nouvelles levées, ou bien d'une reprise très superficielle pour ne pas remonter de nouvelles graines. Dans ce cas on peut parler de vrai faux-semis et pas de faux semis de déstockage. Cette technique est extrêmement intéressante en situation de graminées résistantes aux herbicides. Elle peut aussi éviter une intervention d'automne avec des solutions plus chargées en matière active, potentiellement plus impactantes sur la qualité de l'eau.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 26 septembre 2017 (BSV G.C. N°32), par F.Dumoulin, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Oise.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Adam, C. Chatain, J.Dacquin, F. Dumoulin, H. Hémerlyck, B. Schmitt, F.Vigneron, A. Warin, S.Wieruszski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.